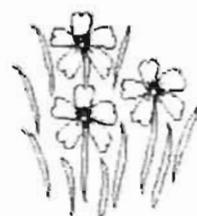
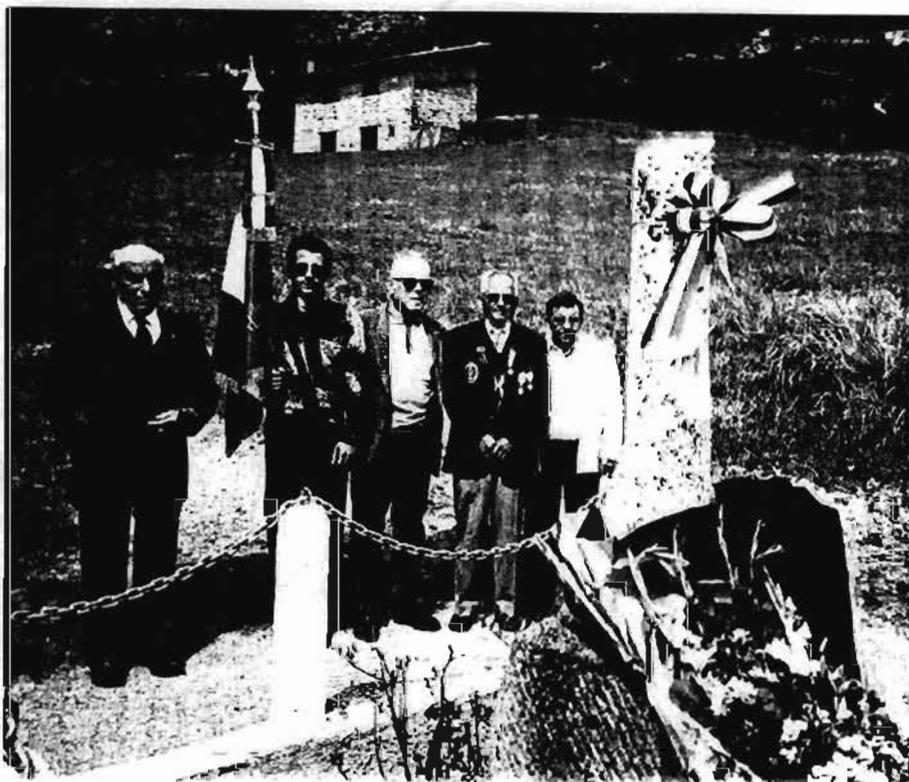


COMMUNE DE
LA PENNE

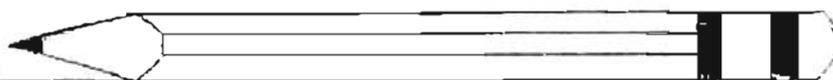


BULLETIN D'INFORMATION



SOUVENIR

8 MAI 1945



JUIN 1994 N° 54

OBJECTIF AMENAGEMENT DES QUARTIERS
--

Vous avez pu constater que les dernières orientations communales, se sont portées principalement sur l'amélioration de la viabilité des écarts . L'objectif de la municipalité est d'apporter à chaque quartier un équipement routier, une desserte électrique , et un réseau d'eau potable, capable de satisfaire les habitations existantes et les constructions à venir dans les dix prochaines années .

Après les quartiers de la Gaggière, des Embarniers , du Cahmp d'Astier et de la Fondua , nous avons programmé le renforcement des lignes électriques alimentant le Peyron, Chaude - Le Col Saint Raphaël et le ilameau de Besseuges .

L'extension du réseau d'eau sur la départementale 2211 A , en dessous du quartier du Plan, doit recevoir l'aval du Département , mais il ne fait aucun doute qu'elle sera réalisée assez rapidement . L'alimentation du quartier du Peyron et de Chaude , est plus problématique, mais non désespérée .

Le piège des lacets de Besseuges , qui depuis 20 ans n'a pu être déjoué, et nous a coûté beaucoup d'argent , semble être résolu par un déviation étudiée par la D.D.E. de Puget-Théniers, projet qui a été retenu par le Conseil Municipal .

Un programme modeste d'éclairage public a été mis en place et réalisé à Pinault, aux Embarniers, au Plan et sur la route départementale . Il sera certainement poursuivi .

Malgré tous ces travaux, il reste encore beaucoup à faire . Malheureusement, si nous ne voulons pas compromettre l'équilibre financier de la commune, il nous faut étaler dans le temps les frais d'équipements .

Nous devons faire fasse à l'usure du temps, mais je reste confiant car la volonté des conseillers municipaux, est de tout mettre en oeuvre pour sans cesse améliorer la vie des résidents , qu'ils soient permanents ou saisonniers .

LE MAIRE

D'AUTHIER G.

3

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 1994

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, en présence de M. D'AUTHIER Georges, Maire en exercice, le dimanche 23 janvier 1994 à 10 heures .

ETAIENT PRESENTS : D'AUTHIER Georges, CORILLET Roger , SAULE Roger
CILLER Joseph, GIAUFFREY Yann, DROGOUL Auguste, MELINE Gilbert,
SBICCA Louis .

Etait représenté : Monsieur ROMAN Elie par Monsieur D'AUTHIER Georges

Absent : Monsieur COTTO Jean-Marc

Monsieur SAULE Roger a été désigné comme secrétaire de séance .

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 1994

a) Logements Communaux

Le montant des loyers est reconduit pour 1994 , soit :

- Gites communaux : 9.000 F par an
- Le Bivouac - 6.000 F par an
- Le Presbytère : 2.400 F par an
- L'appartement de l'école et son annexe : 13 200 F par an

Les contrats seront renouvelés à leur échéance .

b) Ordures ménagères

Une légère augmentation est prévisible , du les charges de ramassage .
Le Conseil Municipal souhaite ne pas répercuter plus de 5 % de hausse .

c) ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un contrat avec l'entreprise SUD EST ASSAINISSEMENT , pour une intervention annuelle pour un montant de 5.200 F H.T. . Cette prestation nécessite de porter le montant de la redevance à 1,00 F le M3 pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement .

d) Taxes Municipales

Le Maire rappelle qu'en 1993, le taux des taxes avait subi une augmentation moyenne de 1,79 % . IL espère ramener cette année, cette augmentation à moins de 1 % .

ECLAIRAGE PUBLIC

La réception des travaux a eu lieu en présence de Monsieur MARTINI, Directeur du S.D.E.G.

- Pinaud : 5 lampadaires
- Départementale : 4 lampadaires - 1 remplacement de luminaire
- Les Embarniers : 1 lampadaire
- Village - Parking : 4 remplacements de luminaires .

INSTALLATION DE MOBILE HOME (Caravanes)

Le Maire s'inquiète de l'augmentation des demandes d'installation sur des terrains non constructibles, ou constructibles, mais ne comportant aucune habitation, de caravanes ou mobiles Homes . Dans l'intérêt de la commune, de son image et des résidents ayant faits l'effort de construire de belles maisons, ces demandes seront soumises à un contrôle très strict : mobilité immédiate du véhicule, durée de stationnement limitée, interdiction d'avant solide du véhicule .

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 1994

Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle de la Mairie en séance publique, le dimanche 27 Mars 1994, sous la présidence de Monsieur D'AUTHIER Georges, Maire en exercice .

ETAIENT PRESENTS : D'AUTHIER Georges, ROMAN Elie, CORNILLET Roger, CILLER Joseph , DROGOLL Auguste, GIAUFFRET Yann , MELINE Gilbert , SBICCA Louis .

ETAIENT ABSENTS : Messieurs SAULE Roger, et COTTO Jean-Marc .

Monsieur GIAUFFRET Yann est élu secrétaire de séance .

BUDGET PRIMITIF 1994

a) Taux d'imposition 1994

Comme prévu au conseil municipal du 23 janvier 1994 l'augmentation moyenne est inférieure à 1 % (0,83 %) :

- Taxe d'habitation 9,14 soit + 1%
- Foncier Bâti 6,55 soit + 1%
- Foncier non bâti 22,41 soit + 1%
- Taxe professionnelle 11,55 inchangé

b) Ordures ménagères

L'augmentation a été limitée à 5 % , ce qui porte la redevance des ordures ménagères à 680,00 F par foyer pour 1994 .

c) Taxe d'assainissement

Conformément à la décision du conseil municipal du 23 janvier 1994 , la taxe est portée à 1,00 F le m³ .

d) Subventions

Une subvention de 3.300,00 F a été attribuée au B.A.S. , pour couvrir la participation de la commune, aux frais de sortie , en classe de neige pour les enfants de la PENNE, inscrits à l'école de SAINT PIERRE , ainsi que les cadeaux aux personnes du 3ème âge .

Une somme de 3.200 F est prévue pour l'Association de la Jeunesse Pennoise .

e) Vue d'ensemble

...../.....

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fournitures 14.000	Produits Exploi 240.500
Personnel 140.000	Produits Domaniaux 77.600
Impôts 6.000	Rembst Intérêts 107.180
Travx entretien 54.000	Subventions 5.000
Participat SIVOM 317.700	Dotation Etat 168.370
Subvention 6.500	Impôts indirects 22.374
Gestion 119.000	Impôts directs 272.558
Intérêts 188.142	Antérieur 54.357
Antérieur 9.800	
Prèle Investisst 92.797	947.938
947.938	

INVESTISSEMENTS

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Remboursement Emprunt..... 150.056	Prélève sur Forêt 92.797
Acquisition 386	Part Taxe Equipement ... 11.768
Titres et valeurs 25.915	Recouvrement Creance .. 71.792
176.357	176.357

Pas de nouveaux programmes

BALANCE GENERALE

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
FONCTIONNEMENT 947.938	947.938
INVESTISSEMENT 176.357	176.357
1.124.295	1.124.295

DOSSIER UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE - CHAMP DE CLEMENT

Monsieur Le Maire donne son accord à la demande de Monsieur CORNILLET Roger, de rester en dehors de la salle de conseil , pendant tout le débat .

Le Maire présente le dossier U.T.N. , tel qu'il sera remis au Préfet des A.M. Il souligne que c'est une procédure très lourde, qui implique de nombreux services de l'Etat .

...../.....

Bien que ce soit une réalisation privée sur un terrain privé, la commune ne peut laisser faire n'importe quoi . Un protocole d'accord a été élaboré entre la commune et l'aménageur (Société R.D.I. - SARL Roquefort Les Pins) .

Lecture en est faite par le Maire, qui commente chaque article . Le conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité (7 voix pour) : pour que le Maire transmette le dossier UTN, daté de février 1994, à Monsieur Le Préfet des A.M. , pour signer le protocole et toute pièce nécessaire, jointes à la demande .
Monsieur CORNILLET Roger, reprend sa place au sein du conseil municipal, pour les délibérations suivantes .

LACETS DE BESSEUGE

La D.D.E. de Puget-Théniers a communiqué deux études pour l'aménagement des lacets de la route d'accès au hameau de Besseuges :

- 1ère solution : Aménagement des lacets actuels en les développant de part et d'autre : Coût : 260.000 F.T.C.
- 2ème solution : Abandonner les lacets actuels et aménager de nouveaux lacets au soleil (versant midi)
Coût : 368.000 F.T.C.

Le conseil municipal estimant que toutes les solutions précédentes de rectification sur le versant Nord, avaient présentées de graves inconvénients, a retenu la 2ème solution, malgré le coût plus élevé . Le Maire propose de constituer un dossier pour obtenir le maximum de subventions de la part de l'Etat, la Région et le Département, et décide de confier la maîtrise de l'ouvrage au SIVOM de la Moyenne Vallée du Var .
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, sur ces propositions .

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU CHAMP D'ASTIER

La maîtrise de l'ouvrage de cette opération a été confiée au SIVOM de la Moyenne Vallée du Var . L'important rabais qui a été fait par l'entreprise STPLE/GERLAND a permis d'envisager une remise en état des murs de soutènement, des poutres et seuils des ponts. L'entreprise PIGNATO a déjà réalisé une bonne partie de ces travaux . Le point financier au 21 mars 1994 , fait ressortir un reliquat disponible de 126.874 F T.T.C. , qui permettra de remettre en état les murs d'alles du pont du Champ d'Astier et de reconstruire le mur écoulé récemment , en aval de ce pont .

POINT AU 21 MARS 1994 - FINANCEMENT

Financement	927.452
Honoraires SIVOM, DDAF, BE	130.000
Facture diverse - dossiers - affiches	8.225
Travaux réalisés .	
1er lot - Pignato Maçonnerie	88.267
sur rabais maçonnerie	146.329

TRAVAUX A REALISER

2ème lot STPLE/GERLAND (actualisé)	427.756
Disponible T.T.C.	126.874
	<hr/> 800.577

Le conseil municipal , au vue de ces éléments donne son accord, pour porter tout l'effort sur la mise en état des murs et ponts, et demande que le chantier soit terminé, début juillet .

EBOULEMENT SUR LA ROUTE DES CROUETTES

Le 6 janvier 1994, un glissement de terrain au droit de la propriété de Mme CASTAGNOLI, a obstrué le passage . En accord , avec le propriétaire, la commune a fait procéder a l'enlèvement de l'éboulis, par l'entreprise PIGNATO . La facture de cette intervention sera adressée à Madame CASTAGNOLI, pour être transmise à son assurance . Le conseil municipal , donne son accord, pour que la commune prenne à sa charge, la réfection de la chaussée .

ELECTRIFICATION RURALE

Maitrise de l'ouvrage : Le syndicat de l'électricité et du Gaz (S.D.E.G.)

Programme 1993

- Renforcement du réseau basse tension de Besseuges

Avis favorable du conseil général - Montant des travaux 149.000 F - subvention départementale 70 %

Programme 1994

- Projets à l'étude

- Renforcement de l'alimentation basse tension du quartier du Peyron - Chaude et Col Saint Raphaël .
Coût 234.000 F

- Renforcement et extension du quartier du Champ d'Astier - La Fondua .
Coût 339.000 F

INFORMATIQUE MAIRIE

Conformément à la décision du conseil municipal du 17.10.1993 Le Maire a donné son accord au Conseil Général, pour équiper le secrétariat en matériel informatique, compatible avec les besoins administratifs . Le conseil général assurera un pré-financement de la part communale :

- Coût du matériel et de la formation
- Part communale
- à répartir sur 3 ans

L'installation est prévus pour septembre 1994

FRAIS SCOLAIRES

Le Maire rappelle au conseil municipal , qu'actuellement

trois enfants de la Penne, sont inscrits à l'école de Saint Pierre . La Mairie de Saint Pierre nous demande de participer à certains frais scolaires .

- 1.500 F pour l'école de neige de février 1994
- 1.300 F pour les frais généraux
- 4.425 F pour le ramassage scolaire (3 enfants sur Saint Pierre et 2 enfants à Puget-Théniers)

Ces sommes ont été inscrites au budget primitif 1994 , bien que certaines charges semblent lourdes et discutables .

Le Maire propose au conseil municipal de demander la réouverture de l'école de la Penne, compte tenu qu'à la rentrée 1994/1995, serait de 9 enfants (primaire + maternelle) .

Le conseil municipal donne son accord sur cette proposition .

REPLACEMENT DU SECHE LINGE DE L'AUBERGE

Le conseil municipal donne son accord, pour changer le sèche linge de l'auberge , qui est usé . Une proposition de Monsieur MICOL Jean-Louis - Electricien - a été faite :

Coût du sèche linge 10.358 F H.T.

Cet appareil sera porté, sur l'inventaire de l'auberge .

DEGATS DES EAUX - AUBERGE COMMUNALE

Le Maire a demandé un devis , à plusieurs entreprises locales, malheureusement sans succès . Un relance a été faite récemment auprès d'entreprises de Puget-Théniers .

L'ordre du jour étant épuisé, et les questions diverses débattues, la séance est levée à 12 h 30 mn .

LE MAIRE

D'AUTHIER G.



9

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL
ASCROS - LA PENNE - SAINT-ANTONIN

Mairie d'ASCROS

06260 PUGET-THÉNIERS

T A R I F S 1 9 9 4

	T A R I F S 1 9 9 3		T A R I F S 1 9 9 4		
	LE M3	TARIFS 1993	LE M3	TARIFS 1994	TAXE F.N.D.A.E 0,125
<u>A- ABONNEMENT ANNUEL</u>					
1°/ <u>EAU A USAGE DOMESTIQUE</u>					
250l/Jour : 0,25 X 365 = 91,25	4,62	421,58	4,80	438	11,41
500l/jour: 0,50 X 365 = 182,50	3,99	728,18	4,10	748,25	22,81
1.000l/J : 1 X 365 = 365	3,41	1.244,65	3,50	1.277,5	45,63
2°/ <u>EAU A USAGE AGRICOLE</u>					
1 M3/Jour = 365 M3	2,05	748,25	2,10	766,50	
2 M3/ jour= 730 M3	1,73	1.262,90	1,80	1.314	
Par M3 en sus	1,73	631,45	1,80	657	

B EXCEDENT- ENTRETIEN- BRANCHEMENT:

- 1°/ à usage domestique
du 16 Juin au 15 Septembre le M3..... = 8,20 Frs
- 2°/ à usage agricole:
du 16 juin au 15 Septembre le M3..... = 6,60 Frs
- 3°/ Taxe d'entretien..... = 48,00 Frs
- 4°/ Taxe de branchement..... = 905,00 Frs
- 5°/ Cotisation Syndicale des Communes.... = 28,00 Frs
(par abonnement souscrit: par compteur)



*** FETE PATRONALE ***
DE NOTRE-DAME DE SAINT ROCH

PROGRAMME DU 12 AOUT AU 16 AOUT 1994

Suite à votre demande veuillez trouver ci-après le programme du 15 Août 1994 pouvant être modifié par l'association.

Vendredi 12 Août:

- 20 heures : Anchoïade

Samedi 13 Août:

- 9 heures : Aobades
- 18 heures 30 : Apéritif des personnalités
suivi du repas de la Maille
- 22 heures 30 : GRAND BAL avec l'orchestre
"GERARD THOMAS"

Dimanche 14 Août:

- 9 heures : Concours de Boules
- 22 heures 30 : GRAND BAL avec
l'orchestre "GERARD THOMAS"

Lundi 15 Août:

- 10 heures 30 : Monument aux morts
- 11 heures : Messe, procession suivie de
l'apéritif offert par l'association
- 15 heures : Bal des enfants
- 20 heures : Piétra avec animation (sous
tente).

Mardi 16 Août:

- Concours de Boules.

La Secrétaire



JEUDI 14 JUILLET 1994

Comme chaque année , toute la population est invitée à participer à la cérémonie du 14 juillet , qui se déroulera comme suit :

19 H 30 mn : DEPOT DE GERBE AU MONUMENT
AUX MORTS

20 H : REPAS EN COMMUN DES PENNOIS
ET DES PENNOISES OFFERT PAR
LA MUNICIPALITE

Comme chaque année , nous remercions toutes les personnes qui participent à la qualité du buffet, en apportant des mets sucrés ou salés . Cette manifestation est organisée avec le concours de l' Association de la Jeunesse Pennoise .

LES ROIS

Le 22 janvier 1994 , la majorité des Pennois et des Pennoises qui séjournent l'hiver , dans notre village , mais aussi les secondaires, ont répondu à l'invitation de la Municipalité, pour fêter les Rois, à l'auberge communale de la Penne .

C'était un premier contact avec Bernard et Françoise, les nouveaux gérants de l'auberge . La réception fut parfaite, et nous sommes heureux de constater que la fréquentation continue .

Nous avons eu comme chaque année, le plaisir de savourer les délicieuses galettes des Rois , offertes par Monsieur et Madame SAKALOFF , propriétaires à Besseuges .



E T A T C I V I L

NAISSANCES

M. et Mme DABLAIN Frédéric sont heureux de vous annoncer la naissance de LAURA , le 1er Mars 1994 . Mme DABLAIN Bernadette est la fille de M. et Mme NIEL Marie-Thérèse, malheureusement décédée , et la petite fille de Madame DAUMAS Louissette .

Israel est arrivé au foyer de M. et Mme GIMENEZ , le 29 avril 1994 domiciliés au hameau de Besseuges . Madame GIMENEZ , est la fille aînée de M. et Mme GIROD Robert .

Meilleurs Voeux de prospérité aux bébès, et sincères félicitations aux parents et grands parents .

MARIAGE

Le 05 avril 1994, Monsieur Le Maire a eu le plaisir de célébrer ce en la maison commune, le mariage de Monsieur LOUVET Alain et Mademoiselle ESPINOUSE Annette .

Nous présentons aux époux , tous nos voeux de bonheur .

DECES

C'est avec beaucoup de tristesse , que nous avons appris le décès le 18 janvier 1994, de Madame NIEL Marie-Thérèse, fille de Madame DAUMAS Louissette

Le 06 février 1994, s'est éteinte à l'âge de 87 ans , Madame FOSSAT Aline

Monsieur AUGIER André, nous a quitté le 18 Mai 1994 , à l'âge de 88 ans .

Nous venons d'apprendre le décès de Mme PINOTTI Philomène , le 29 Mai 1994 . Madame PINOTTI Philomène est la maman de Madame RAP, propriétaire au Hameau de Pinaud .

A toutes ces familles endeuillées , nous présentons nos très sincères condoléances .

EXAMENS

Nous présentons toutes nos félicitations à Mademoiselle LOUVET Isabelle, qui a réussi son diplôme d'Etat d'Infirmière . Elle travaille actuellement à l'hôpital de Cimiez . Nous lui souhaitons une bonne carrière dans le milieu médical .

R E G L E M E N T A T I O N

CONTAINERS ORDURES MENAGERES

Le nombre des containers des ordures ménagères va être augmenté, pendant la période estivale, mais nous rappelons qu'ils ne doivent en aucun cas être déplacés.

DEBROUSSAILLEMENT

Nous rappelons à tous les propriétaires que doivent être débroussaillé :

- Les abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m, ainsi que les voies privées y donnant accès, sur une profondeur de dix mètres de part et d'autre de la voie,

- Les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant lieu.



LES AIDES FINANCIERES AU DEBROUSSAILLEMENT

L'Etat n'accorde ni subventions, ni avantages fiscaux pour des travaux prescrits par la Loi. En revanche, seul le département des A.M., accorde des subventions pour les premiers travaux. D'un montant maximum de 30%, elles sont délivrées sur présentation de facture d'une entreprise. La Mairie dispose des éléments d'information ainsi que des imprimés. D'autre part les auto-débroussaillieurs (propriétaires effectuant eux-mêmes le débroussaillage) peuvent bénéficier d'aides; Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

INCINERATION DES VEGETAUX

Les opérations d'incinération des végétaux doivent être effectuées dans le strict respect des règles permanentes de sécurité suivantes :

- Le vent doit être inférieur à 20 Km/h ,
- Les foyers ne doivent pas être implantés à l'aplomb des arbres ,
- Une réserve d'eau de 200 litres minimum ou une prise d'arrosage doit obligatoirement exister à proximité du foyer ,
- Les entassements des végétaux à brûler ne doivent pas excéder 1,50 m de diamètre, et 1 m de haut . Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être cantonnés dans un rayon de 10 mètres .
- Sur un espace de 5 mètres autour de chaque entassement, le sol doit être démuné de toute végétation .
- Les foyers doivent être sous surveillance constante et être noyés en fin de journée .
- Le recouvrement par la terre est interdit .

 RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 12 JUIN 1994

	National %	Département %	LA Penne	
			Nbre de voix	%
BAUDIS	26,7	25,78	38	29,00
WURTZ	7,0	6,27	22	16,79
DE VILLIERS	12,6	15,23	21	16,03
LE PEN	10,5	19,12	13	9,92
TAPIE	12,1	12,39	10	7,63
ROCCARD	14,7	9,11	08	6,10
GOUSTAT	3,7	1,80	06	4,58
chevenement	2,8	1,62	04	3,05
ISLER BEGUIN	3,00	2,52	04	3,05
SCHARTZENBERG	1,7	1,07	03	2,29
LALONDE	2,00	1,85	01	0,76
GLUSCKSTEIN	0,4	0,22	01	0,76

Les autres candidats n'ont eu aucune voix .

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Nous avons constaté lors du dernier relevé des compteurs d'eau, du 18 juin 1994, que beaucoup de niches étaient mal entretenues, difficilement accessibles.

Par contre nous demandons aux abonnés de bien vouloir procéder à l'entretien de leur niche, au moins une fois par an, afin de faciliter le travail de l'agent releveur.

Nous vous en remercions par avance.

CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir en informer la Mairie, afin d'éviter des retours de courrier.